



POLITIQUE DE REMBOURSEMENTS

Il est nécessaire de remplir le formulaire d'annulation d'inscription afin d'être admissible au remboursement (*disponible sur le site internet*). La date de réception de ce formulaire sera prise en compte pour le calcul du remboursement.

- **Annulation *avant* le début de la session**

Aucun montant ne sera réclamé ou exigé si l'annulation de l'inscription se fait AVANT le début de la session.

- **Annulation *après* le début de la session**

Si la session est commencée, le remboursement sera fait au prorata du nombre de cours complet restants suite à la réception de la demande. Une pénalité est prévue par la loi, cette pénalité correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du coût des services que l'enfant n'a pas reçus.

Par exemple : Votre enfant est inscrit à une session de 15 cours au coût de 210 \$. Vous annulez son inscription après 2 cours, vous devrez payer 28 \$ pour les 2 cours suivis et vous devrez également payer une pénalité de 18,20 \$, qui correspond à 10 % du prix des cours restants. Important de noter également que le coût de l'affiliation à la fédération de gymnastique du Québec n'est pas remboursable.

Dans ce cas, si vous aviez payé la session en totalité (210 \$), Gymnastique Saguenay vous remboursera alors, 163,80 \$.

*À noter que votre remboursement se fera directement via votre carte de crédit reliée à votre compte Qidigo, et ce dans les 10 jours ouvrables suivants la réception du formulaire de résiliation.

CLAUSES DE NON-REMBOURSEMENT

- Les frais d'affiliation à la fédération de Gymnastique du Québec ne sont jamais remboursables
- Les cours annulés pour causes de tempête et intempéries ne sont pas remboursés
- Les cours manqués pour causes personnelles ne peuvent ni être remboursés ni être repris